

Budget Primitif 2026



Direction Finances, Contrôle de Gestion, Évaluation des Politiques Publiques

Table des matières

Préambule	3
Introduction.....	3
I. BUDGET PRIMITIF 2026.....	4
A. L'affectation des résultats 2025 et l'équilibre du budget 2026	4
B. La Section de Fonctionnement	8
1. Les recettes de fonctionnement	8
2. Les dépenses de fonctionnement	12
3. L'autofinancement	16
C. La Section d'Investissement.....	17
1. Les recettes d'investissement	17
2. Les dépenses d'investissement	19
D. La gestion de la trésorerie	21
Conclusion	21
II. Annexes.....	22

Préambule

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont notamment assortis en annexe des données synthétiques sur la situation financière de la commune. Une communication des éléments budgétaires aux cenonnais est rendue obligatoire via l'élaboration du rapport relatif au budget 2026 sous forme d'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans les conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

Introduction

Le budget 2026 est élaboré dans un contexte macro-économique et financier toujours marqué par de fortes incertitudes économiques du fait des conflits mondiaux actuels et une contrainte budgétaire persistante. Le débat d'orientations budgétaires 2026 du 3 avril 2026 a permis d'exposer ce contexte financier et institutionnel et d'explicitier les grands enjeux liés à la construction du budget 2026, qui reflète des choix politiques clairs, assumés et cohérents, tout en intégrant l'impact des mesures nationales de la Loi de finances 2026.

Ces éléments tout comme l'évolution de la situation financière de la commune ont été présentés :

- à l'ensemble des Directeurs à l'occasion des comités de direction et comités techniques ;
- aux élus, lors de Bureaux Municipaux et lors de la Commission des Moyens Généraux du 21 avril 2026.

La Ville a pris la décision de voter le budget primitif 2026 un peu plus tardivement que d'habitude du fait des élections municipales de mars 2026. Il intègre donc les résultats définitifs 2025. De plus, dans un souci de respecter le choix des électeurs, et du fait de l'installation très récente de la nouvelle équipe municipale, le budget 2026 n'intègre aucun nouveau choix structurant ni aucune modification majeure du périmètre des services publics. Il s'agit donc d'un budget de continuité, pour lequel quelques ajustements budgétaires seront possiblement nécessaires en cours d'année 2026. Ils seront soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre d'une décision modificative le cas échéant.

Le Budget présenté comprend donc la poursuite des projets déjà engagés et validés, le maintien de la qualité des services en faveur de tous les publics et la continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en conservant la fiscalité locale à ses taux actuels.

Le budget primitif 2026 peut être synthétisé comme suit :

- la préservation d'un bon niveau d'autofinancement par un pilotage financier prudent et rigoureux ;
- la stabilité des taux de fiscalité pour ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages cenonnais ;
- la poursuite du programme d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie et l'engagement dans la transition écologique avec une gestion adaptée et sécurisée de la dette, en regard du décalage de paiement des subventions par certains financeurs.

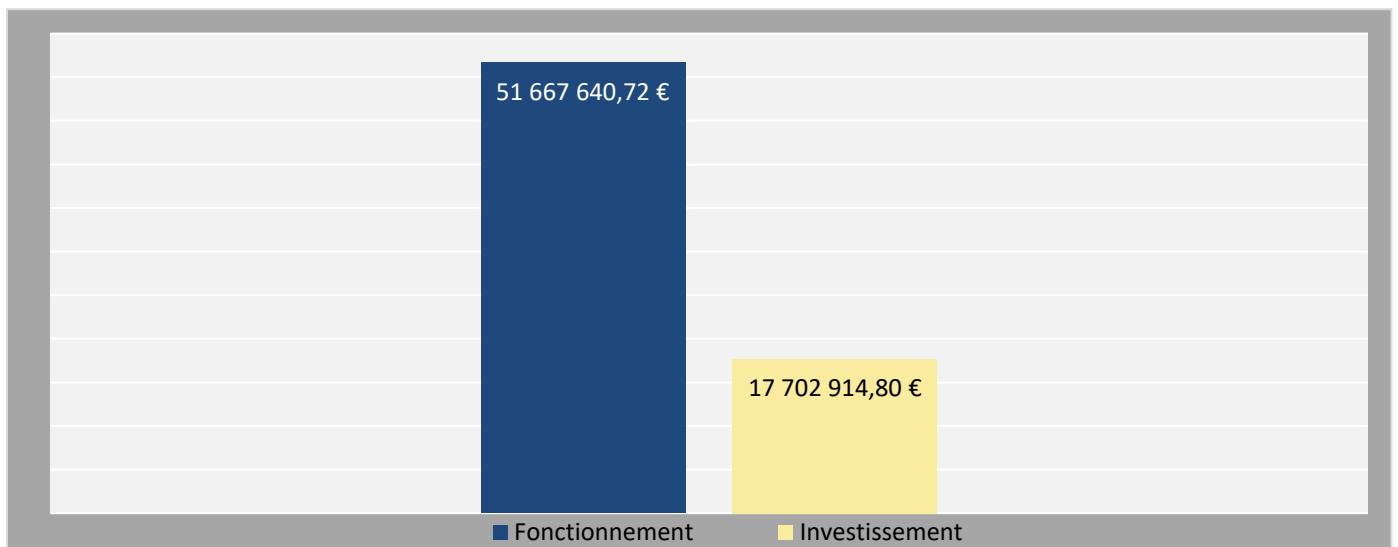
I. BUDGET PRIMITIF 2026

Tous les graphiques et données financières présentés dans ce document sont en milliers d'euros (k€) et correspondent au Budget Principal et à l'ensemble des budgets annexes, sauf mention contraire. Le budget primitif est élaboré à partir de l'instruction budgétaire et comptable M57.

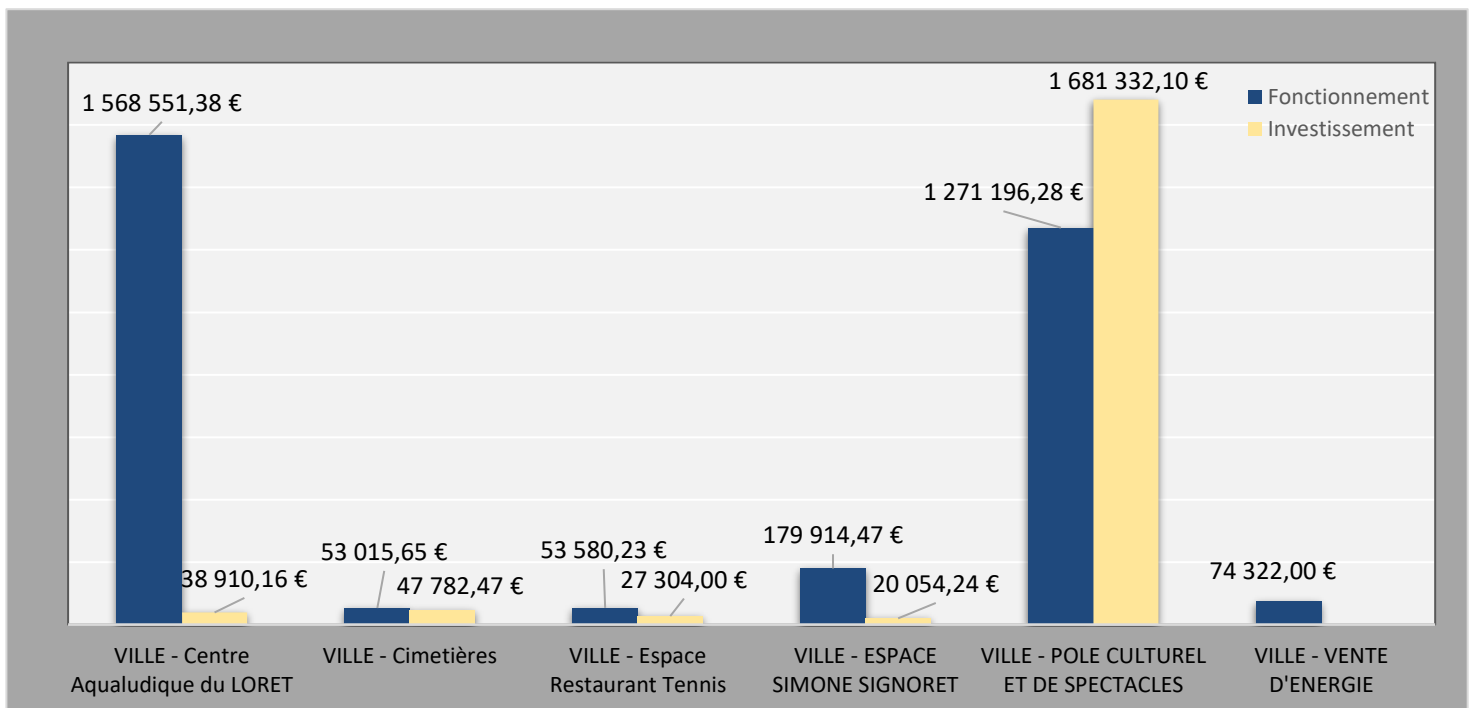
A. L'affectation des résultats 2025 et l'équilibre du budget 2026

La Ville présente cette année le budget primitif avec la reprise des résultats, il se répartit entre les différentes entités financières comme suit :

Budget principal (en euros)



Budgets annexes (en euros)



Les résultats de l'exercice 2025 ont été déterminés à l'issue de la journée complémentaire fixée le 31 janvier 2026. Les résultats sont donc repris en totalité pour chacun des budgets (principal et annexes) de la Ville avec un report au centime près.

Pour le budget principal de la Ville, le détail est le suivant :

Clôture exercice 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	45 488 134,84 €	12 047 233,18 €
Dépenses	48 460 917,83 €	9 765 403,00 €
Résultat 2025	2 972 782,99 €	-2 281 830,18 €
Résultat reporté 2024	4 028 650,76 €	-2 515 625,41 €
Résultat comptable cumulé	7 001 433,75 €	-4 797 455,59 €
Restes à réaliser - Recettes		5 545 655,58 €
Restes à réaliser - Dépenses		2 165 314,02 €
Résultat RAR 2025		3 380 341,56 €
Besoin de financement		1 417 114,03 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

- en fonctionnement avec un excédent de + 2 972 782,99 € ;
- en investissement avec un déficit de - 2 281 830,18 €.

Ils sont à ajouter au résultat reporté de 2024 ainsi que les restes à réaliser en investissement.

Au final, la Ville présente un résultat comptable cumulé :

- en fonctionnement, excédent de + 7 001 433,75 €
- en investissement, besoin de financement de - 1 417 114,03 €

La Ville procède à l'équilibrage du budget primitif 2026 avec l'intégration des résultats de clôture de l'exercice 2025 afin de garantir un pilotage budgétaire le plus précis possible. La rigueur budgétaire relative à la participation des collectivités au redressement du déficit public impacte significativement la construction budgétaire comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Intégration résultats BP 26	Fonctionnement	Investissement
Besoin de financement		- 1 417 114,03 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		+ 1 417 114,03 €
Excédent de fonctionnement en réserve		+ 200 000 €
Préservation résultat fonctionnement	5 384 319,72 €	

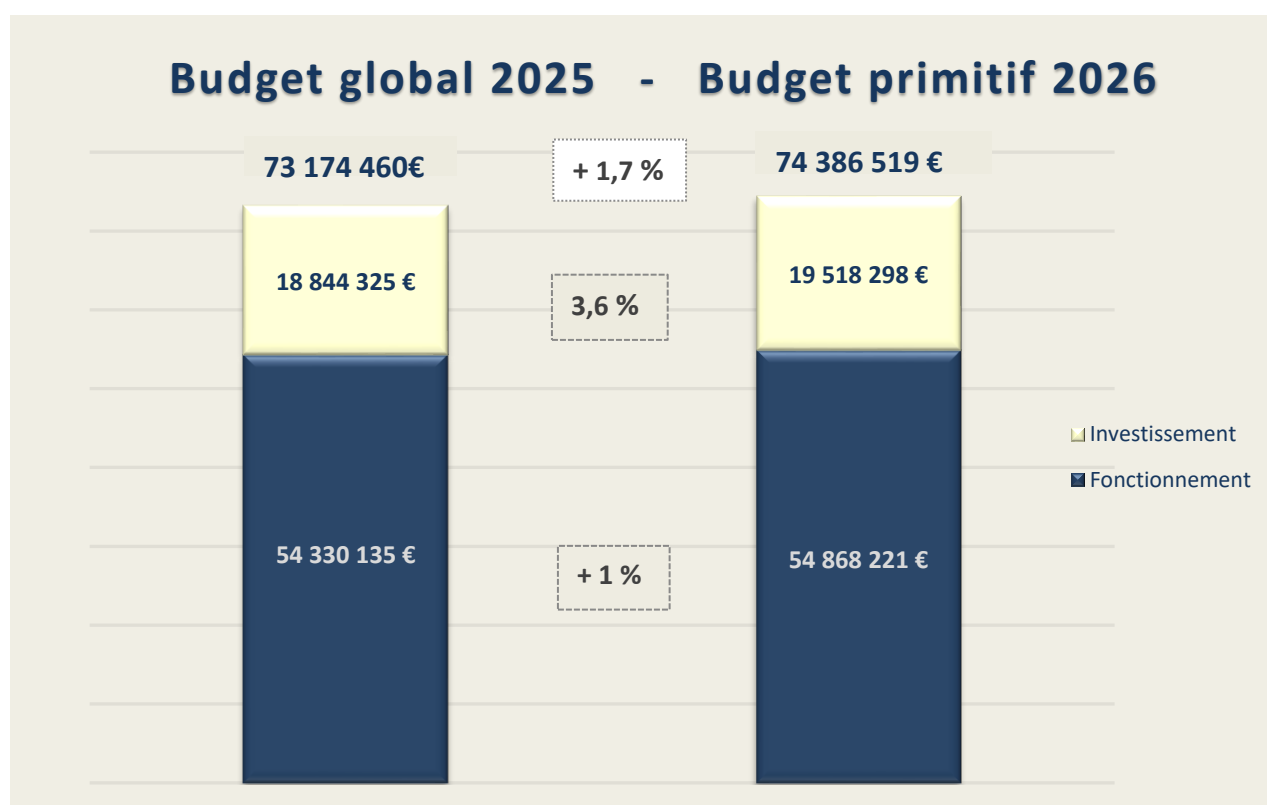
En conséquence, l'excédent comptable cumulé en fonctionnement de + 7 001 k€ est affecté comme suit :

- 1 417 114,03 € pour couvrir le besoin de financement réel en investissement ;
- 200 000,00 € en dotation complémentaire ;
- 5 384 319,72 € en excédent reporté à la section de fonctionnement.
-

Au global, tous budgets confondus, le budget primitif 2026 de la ville de Cenon, avec l'intégration des résultats 2025, s'élève à 74 386 k€. Ces inscriptions sont en cohérence avec le rapport d'orientations budgétaires 2026 et en progression de 1 212 k€ soit + 1,66 % par rapport au Budget 2025.

Évolution des budgets 2025 à 2026 à périmètre constant (en euros)

Budget principal - Budgets annexes	Budget 2025 (primitif et supplémentaire)	Budget primitif 2026	Variation	Évolution
VILLE - Centre Aqualudique du LORET	1 669 453,49 €	1 607 461,54 €	-3,71%	-61 991,95 €
Fonctionnement	1 625 663,78 €	1 568 551,38 €	-3,51%	-57 112,40 €
Investissement	43 789,71 €	38 910,16 €	-11,14%	-4 879,55 €
VILLE - Cimetières	146 614,68 €	100 798,12 €	-31,25%	-45 816,56 €
Fonctionnement	70 998,76 €	53 015,65 €	-25,33%	-17 983,11 €
Investissement	75 615,92 €	47 782,47 €	-36,81%	-27 833,45 €
VILLE - Espace Restaurant Tennis	67 884,23 €	80 884,23 €	19,15%	13 000,00 €
Fonctionnement	55 754,23 €	53 580,23 €	-3,90%	-2 174,00 €
Investissement	12 130,00 €	27 304,00 €	125,09%	15 174,00 €
VILLE - ESPACE SIMONE SIGNORET	183 872,56 €	199 968,71 €	8,75%	16 096,15 €
Fonctionnement	168 264,47 €	179 914,47 €	6,92%	11 650,00 €
Investissement	15 608,09 €	20 054,24 €	28,49%	4 446,15 €
VILLE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES	2 477 286,03 €	2 952 528,38 €	8,63%	213 737,19 €
Fonctionnement	1 271 196,27 €	1 271 196,28 €	0,00%	0,01 €
Investissement	1 206 089,76 €	1 681 332,10 €	39,40%	475 242,34 €
VILLE - VENTE D'ENERGIE	63 456,13 €	74 322,00 €	17,12%	10 865,87 €
Fonctionnement	63 456,13 €	74 322,00 €	17,12%	10 865,87 €
VILLE - Ville de CENON Budget Principal	68 565 892,63 €	69 370 555,52 €	1,17%	804 662,89 €
Fonctionnement	51 074 800,94 €	51 667 640,72 €	1,16%	592 839,78 €
Investissement	17 491 091,69 €	17 702 914,80 €	1,21%	211 823,11 €
Total général	73 174 459,75 €	74 386 518,50 €	1,66%	1 212 058,75 €



Dans un contexte national de forte contrainte pour les finances publiques, le gouvernement continue de mettre en œuvre son plan de redressement budgétaire d'une ampleur inédite. Le déficit public 2025 s'établit certes à -5,1% du produit intérieur brut (PIB) (soit en amélioration par rapport au déficit prévu en loi de finances initiale 2025) mais il repose sur un effort partagé entre l'État et l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités territoriales.

Le budget voté par le Parlement en 2026 prévoit une cible à -5,0 %, jalon important pour concrétiser une trajectoire de retour à un déficit inférieur à -3 % en 2029. Ainsi cette contrainte budgétaire forte et l'ensemble des mesures mises en place en conséquence (tels que le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO II), plafonnement de la dynamique de TVA, gel des dotations, hausse de la cotisation CNRACL, réduction des allocations compensatrices, etc.) continuent d'affecter durablement les collectivités territoriales mais également l'ensemble des acteurs tels que les contribuables et les entreprises.

De plus, avant le conflit au Moyen-Orient, la croissance française était robuste à 0,9 % en 2025 et l'inflation était largement revenue sous les 2 % en France, avec une moyenne annuelle de +0,9 % en 2025.

Les tensions géopolitiques au Proche et Moyen-Orient exercent une forte pression sur les marchés énergétiques depuis le début de l'année 2026. Le conflit en cours au Moyen-Orient fait notamment peser un aléa sur l'évolution de l'inflation dans les prochains mois.

Dans ce contexte économique difficile et face à la rigueur budgétaire forte avec un réel impact sur les budgets communaux, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune. La Ville réussit de nouveau à contraindre ses dépenses de fonctionnement en 2026 avec une hausse limitée à +1,7 %, contrairement à +2,8 % en 2025 mais cet exercice indispensable devient de plus en plus complexe à réaliser. La Ville souhaite maintenir sa politique solidaire et réaffirme son objectif de soutien au tissu associatif local en préservant autant que possible les subventions attribuées sur les périmètres éducatifs, sportifs, culturels, etc.

Les dotations (recettes de fonctionnement) inscrites dans ce budget continuent leur repli progressif malgré une légère augmentation de la DSU. La Ville de Cenon fait preuve de modération budgétaire du fait des dotations à niveau quasi-constant de l'État (exemple de la DGF à - 0,2%). Elle ne prévoit pas d'activer le levier fiscal afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages cenonnais, même si cette mesure permettrait néanmoins de contrebalancer le retrait successif des dotations de l'État.

L'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixée, tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Le projet pluriannuel d'investissement continue d'être mis en œuvre dans toutes les dimensions le composant (développement et maintenance du patrimoine de la Ville, engagement dans l'adaptation au changement climatique et participation active au développement durable, création constante d'espace de vie vert et adaptée au besoin de la population).

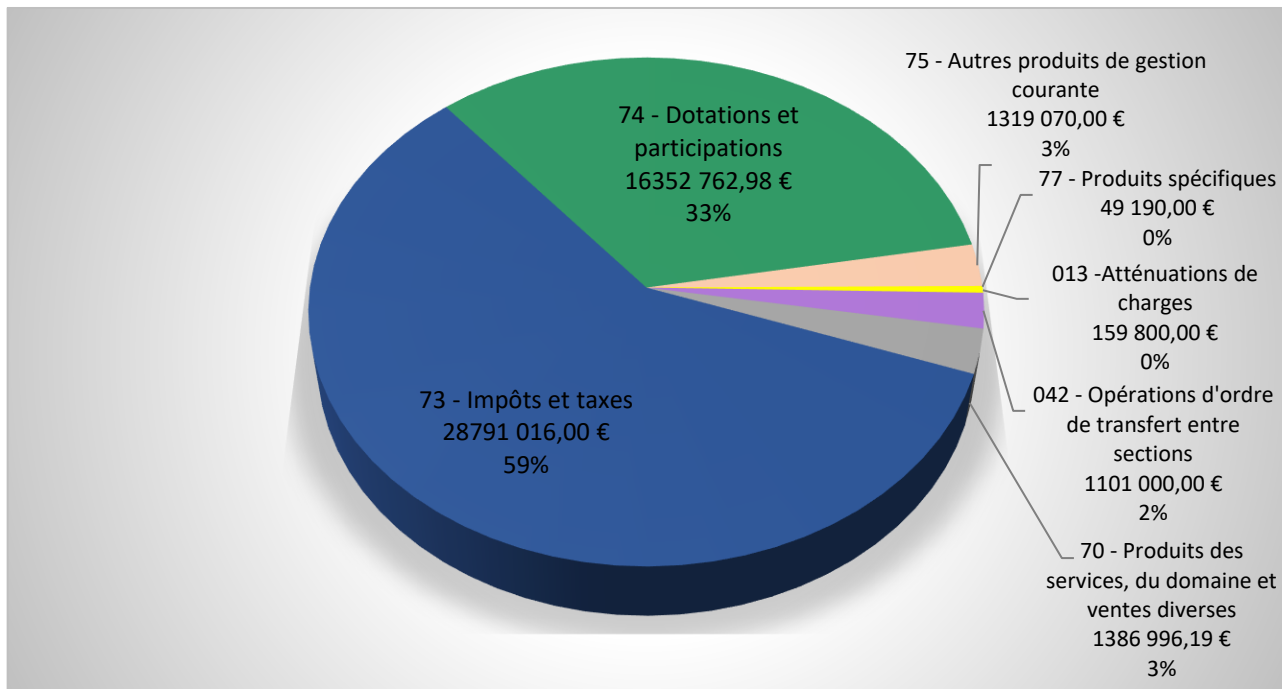
Les opérations d'équipement se déploient selon la programmation prévue au PPI avec une adaptation du financement en lien avec les différentes ressources mobilisables. La Ville garantit un recours à l'emprunt raisonné et sécurisé pour assurer une gestion de la dette saine et soutenable. Elle a une action pro-active pour obtenir un niveau de subventionnement optimal des différents projets d'investissement de sorte à préserver au maximum sa capacité d'autofinancement.

B. La Section de Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement 2026 atteignent 54 868 k€ contre 54 403 k€ au BP 2025 soit en hausse de 465 k€ (+ 0,85%).

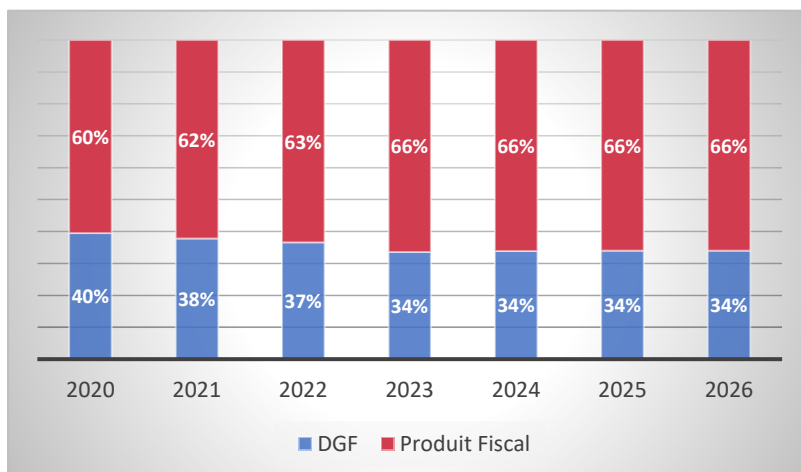
Répartition des recettes de fonctionnement (sans l'intégration des résultats)



Les recettes de dotations et de fiscalité

Pour la première fois, les dotations et participations se situent à un niveau strictement identique au BP 2025 avec une baisse de - 556 € soit 0% de variation (contrairement à +2,5 % lors du BP 2025 par rapport au BP 2024).

La dotation globale de fonctionnement suit exactement la même tendance et se situe pour la première fois à un niveau inférieur à l'année N-1 et continue à perdre en dynamique puisqu'elle est fixée à 13 327 k€ en 2026 avec une évolution à - 0,02 % contre + 1,64 % en 2025 et + 3,40 % en 2024.



Concernant le poste budgétaire des impôts et taxes, son évolution par rapport au budget 2025 devrait s'élever à + 222 k€, soit + 0,8 %. Le poids des recettes fiscales et des dotations au sein de l'ensemble des recettes de fonctionnement représente 91,8 % des recettes totales. La stagnation des dotations devient une composante majeure à prendre en considération dans la construction budgétaire dans la mesure où le produit fiscal devient quasiment le seul instrument permettant de compenser dans une certaine mesure le désengagement progressif de l'Etat.

a) Dotations de l'État

Chapitre 74 - Dotations et Participations : 16 353 k€

Le chapitre 74 – Dotations et participations comprend la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F. composée par la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)), la Dotation Politique de la Ville, ainsi que les Allocations Compensatrices et les subventions versées par l'État, la Région, le Département, la C.A.F., F.S.E. etc..., au titre des différents contrats.

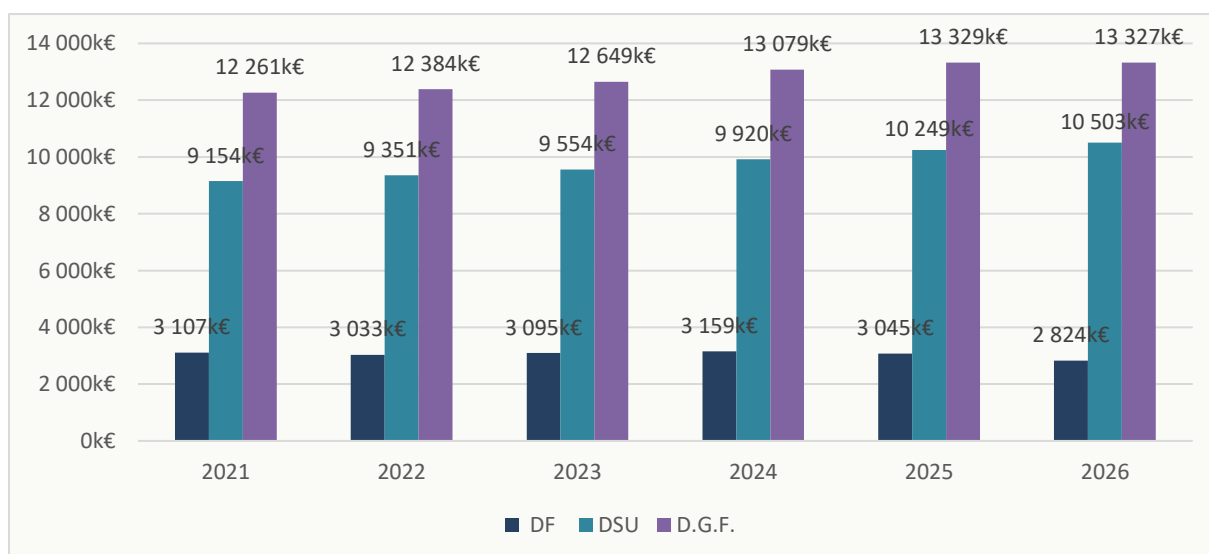
DOTATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire notifiée	3 132 k€	3 108 k€	3 033 k€	3 095 k€	3 159 k€	3 080 k€	2 824 k€
	-2,54%	-0,80%	-2,4%	+2%	+2,1%	-3,6%	-8,3%
D.S.U.	8 958 k€	9 154 k€	9 351 k€	9 554 k€	9 760 k€	10 249 k€	10 503 k€
	+2,60%	+2,19%	+2,2%	+2,2%	+2%	+3,3%	+2,5%
D.P.V.	340 k€	434 k€	390 k€	363 k€	370 k€	340 k€	335 k€

La loi de finances 2026 prévoit une augmentation de la DSU pour « soutenir les communes les plus fragiles ». La Ville de Cenon est classée au rang 214 de la DSU en 2025.

A l'inverse la loi 2026 prévoit une baisse de la dotation forfaitaire, des allocations compensatrices et de la dotation politique de la ville.

- ⇒ La Ville voit sa dotation forfaitaire ramenée à 2 823 664 € soit une diminution de 256 k€, équivalente à une variation de - 8,3% par rapport à 2025.
- ⇒ La Ville voit sa DSU atteindre 10 502 879 € d'où une évolution de + 254 k€ soit + 2,5% par rapport à 2025.

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



⇒ La Ville voit aussi sa DPV baisser de 5k€ tout comme les allocations compensatrices avec une diminution de 208 k€ soit -39,35 %.

Du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation, depuis 2021, les allocations compensatrices TH ont été supprimées et intégrées dans les impôts ménages. Cependant, ce chapitre comptabilise toujours les allocations compensatrices TF. Elles étaient en perte de vitesse depuis 2022, et après un léger rebond en 2025 elles diminuent fortement en 2026 avec une baisse de 147 k€.

DOTATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Allocations Compensatrices Notifiées	1 524 k€	281 k€	403 k€	448 k€	467 k€	528 k€	320 k€
	+2,90%	-81,56%	+43,41%	+12,8%	+4,24%	+12,96%	-39,35%

La résultante d'une telle situation se traduit pour la première année par des dotations cumulées en évolution négative entre 2025 et 2026, elles passent de 14 197 k€ en 2025 à 13 982 k€ en 2026 soit - 215 k€ d'où une diminution globale à -1,5 %.

b) Impôts et taxes

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : 28 292 k€

Le chapitre 73 – Impôts et taxes est constitué de la fiscalité directe pour 25 914 k€ et de la fiscalité indirecte pour 2 379 k€. La progression constatée est de 0,8 % par rapport au budget 2025.

Les recettes fiscales directes

Les recettes fiscales directes sont constituées des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) pour un montant de 18 538 k€ et du Coco estimé à 7 376 €.

2021	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
20 175	21 485	25 016	25 505	25 764	25 914
+ 2,11%	+6,49%	+16,43%	+1,95%	+1,02%	+0,58%

L'augmentation du produit fiscal des impôts ménages est le résultat de la revalorisation des bases de 1,7% pour 2024 et 0,8 % pour 2025 mais sans évolution de taux et sans variation physique positive.

Les Taux des 3 Taxes

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'Habitation	25,97	25,97	28,31	28,31	28,31	28,31
Taxe Foncier Bâti	53,63	53,63	58,46	58,46	58,46	58,46
Taxe Foncier Non Bâti	67,95	67,95	74,07	74,07	74,07	74,07
Variation des Taux	0%	0%	9%	0%	0%	0%
Actualisation des Bases	+ 0,2%	+3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	0,8%
Pression Fiscale	+ 0,2%	+ 3,4%	+ 16,1 %	+ 3,9%	+ 1,7%	+ 0,8%

Les Bases Impôts Locaux

L'actualisation des bases est décidée par l'État, dont la variation annuelle est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases	+0,2 %	+3,4 %	+7,1 %	+3,9 %	+1,7 %	0,8 %

L'évolution des bases reflète l'application de la dernière réforme fiscale avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de la TF vers la commune depuis 2021.

Ainsi, les bases de la TH concernent uniquement les résidences secondaires (RS) et les logements vacants et le taux de Taxe Foncière correspond à la somme du taux communal et du taux départemental.

Le produit attendu des trois taxes ménages est de 18 538 k€ au BP 2026. Les estimations 2026 ont été établies sur la base de l'état 1259 à partir duquel ont été appliquées les revalorisations de bases susmentionnées et l'application du prévisionnel de variation physique.

Les recettes fiscales indirectes

Les recettes fiscales indirectes sont constituées de la dotation de solidarité Métropolitaine pour 1 529 k€ et des Droits de Mutations : 850 k€.

Compte-tenu des éléments constitutifs des recettes fiscales pour la Ville, le budget 2026 s'équilibre **sans augmentation des taux en 2026**.

c) Autres recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - Produits des Services : 1 387 k€

Le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses s'élève à 1 387 k€, ce poste s'explique en grande partie par le fonctionnement du complexe aqualudique désormais en année pleine mais aussi par les redevances du service de restauration scolaire.

Répartition des recettes – Chapitre 70	Estimation en K€
Les concessions cimetières	5
Les redevances funéraires	8
Les redevances d'occupation domaine public	37
Les redevances services à caractère culturel	100
Les redevances services à caractère loisir	9
Les redevances du service restauration scolaire	580
Les mises à dispo personnel BA, régie, CCAS, CDE	15
Le Remboursement de frais par Bordeaux Métropole	118
Des remboursements de frais par des tiers	103
Les ventes de caveaux sur le Budget Cimetières	14
Les recettes de l'Espace Simone Signoret	14
Les recettes du Centre Aquatique	384
Total	1 387

Chapitre 75 - Autres Produits de Gestion Courante : 1 319 k€

Ce chapitre concerne principalement les loyers perçus par la Ville de Cenon au titre des emplacements bâtis du domaine public et des bâtiments communaux mis à disposition de tiers.

Il enregistre les revenus des immeubles pour 823 k€ dont notamment : Inspection Académique, Logements de Fonction, INSUP, Tennis, C.AT. d'Artigues, le local C.G.T, le bail de ZE ROCK et du Pôle Culturel et de Spectacles.

Ce chapitre enregistre aussi les remboursements d'indemnités journalières versées par les compagnies d'assurance qui sont désormais comptabilisées au compte 75888 (anciennement comptabilisés au chapitre 013) pour un montant de 496 k€.

Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : 1 101 k€.

Il s'agit d'écritures d'ordre, sans flux financier, qui retranscrivent :

- le transfert en résultat de la quote-part subvention d'investissement pour le Pôle Culturel de 340K€, de 227 K€ pour la Ville, et de 4 K€ pour le Tennis ;
- les variations de stocks pour 10k€ du budget annexe des Cimetières. La contrepartie se retrouve en dépense d'investissement ;
- la neutralisation des amortissements des fonds de concours pour 520 K€.

2. Les dépenses de fonctionnement

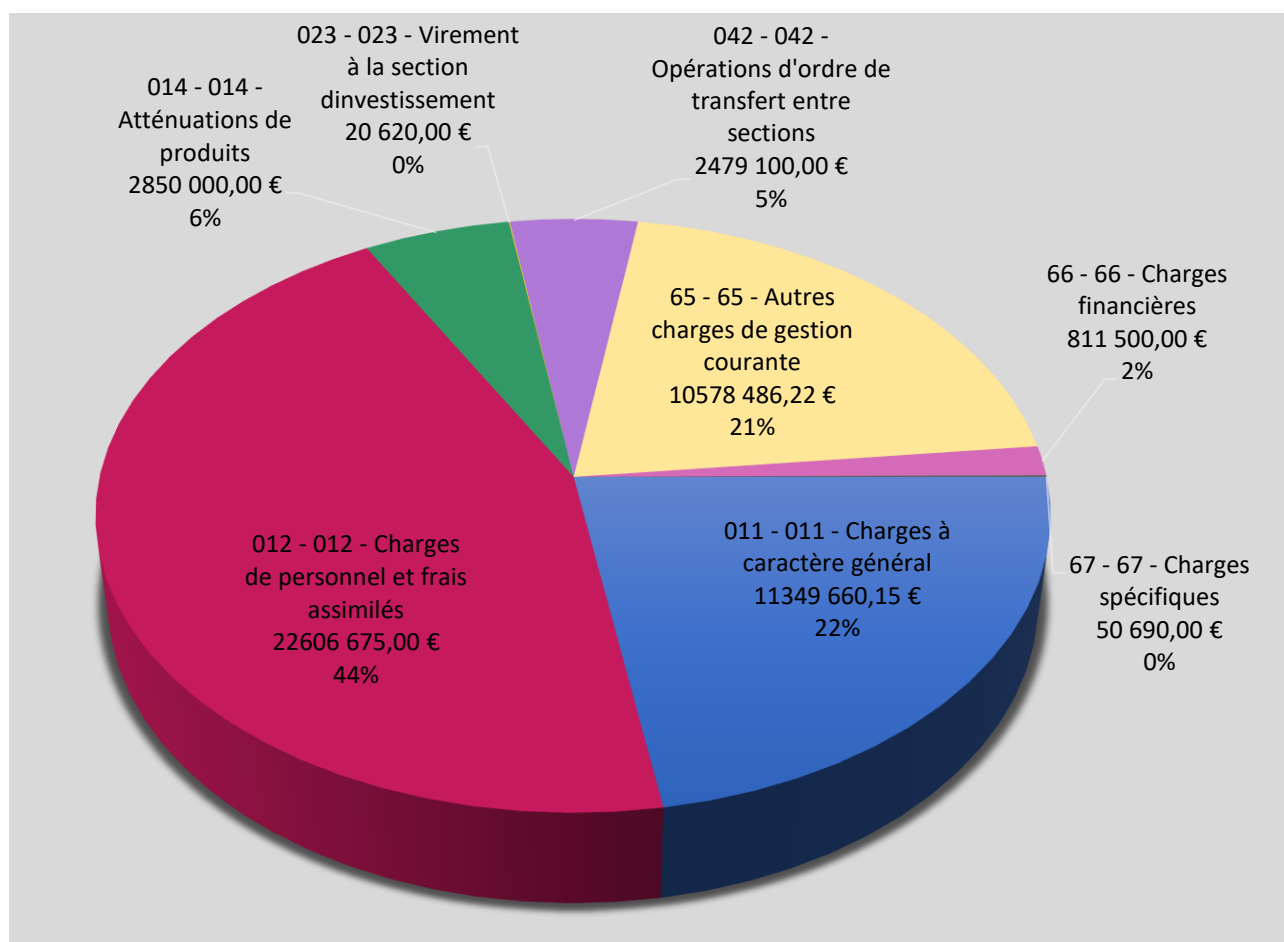
Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été poursuivis dans l'élaboration du budget primitif 2026. Cependant il comporte des dépenses dites incompressibles et leur coût est directement dépendant du niveau d'inflation et des réformes gouvernementales relatives par exemple aux dépenses de personnel (comme le Glissement Vieillesse et Technicité, la majoration CNRACL, etc.).

Le montant total des dépenses de fonctionnement représente 54 868 k€ au BP 2026 contre 54 988 k€ au BP + BS 2025 soit une diminution de 120 k€ (-0,2%).

Ces montants comprennent une préservation du résultat à hauteur de :

- 3 964 k€ pour le budget principal de la Ville en 2026 contre 3 039 k€ en 2025 ;
- 117 k€ pour le budget annexe du centre aqualudique en 2026.

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre (nature de la dépense)



a) Les charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés intègre toutes les dépenses relatives au personnel et constitue le premier poste de dépenses de fonctionnement.

L'inscription s'élève à 22 607 k€ en 2026 (contre 22 205 k€ en 2025 soit + 1,8 %) et se répartit comme suit : 21 753 k€ pour la Ville, 14 k€ pour Simone Signoret, 16 k€ pour le Cimetière et 824 k€ pour le Complexe aqualudique.

L'année 2026 est marquée, à effectif constant, par une évolution des dépenses en personnel pour répondre aux contraintes réglementaires et à l'ajustement des moyens au regard de nos projets.

La construction du budget sur ce poste prend donc en compte :

- la hausse du SMIC mensuel brut désormais fixé à 1 823.03 € entraînant le versement d'une indemnité différentielle pour tous les agents rémunérés sur un indice majoré au-dessous de l'indice majoré 371 ;
- une nouvelle évolution des taux de cotisations sociales qui se traduit par une hausse des contributions employeur et agent pour les régimes CNRACL (+ 3 points du taux de cotisation) et IRCANTEC (tranches A et B), ainsi que pour la cotisation vieillesse déplafonnée du régime général ;
- le taux de cotisation maladie URSSAF (par employeur) avec un taux de 9,88 % depuis le 01/01/2025 ;
- le versement des cotisations pour les agents demandant la validation de leur service ;
- les besoins en ressources pour accompagner l'évolution des projets de la collectivité.

Le montant total des mesures réglementaires et des besoins en ressources humaines s'élève pour 2026 à 339 k€ (1,5 % du budget RH).

La maîtrise des créations de postes demeure une préoccupation majeure, et la cible prioritaire reste la brigade des écoles avec la création d'un nouveau poste de référent.e restauration en école maternelle afin de pourvoir l'ensemble des écoles de la Ville.

La Ville prévoit également la pérennisation du poste de médiateur numérique au Pixel, à compter du 1er novembre.

b) Les charges à caractère général

Ce chapitre 011 – Charges à caractère général d'un montant de 11 277 k€ regroupe toutes les charges de fonctionnement courantes telles que les prestations de services, les fournitures, les fluides, la téléphonie, les loyers, les crédits bail, les transports, les assurances et honoraires, les impôts locaux, les dépenses d'entretien, etc.

Les charges à caractère général, malgré les nombreuses contraintes financières associées, sont en diminution de 986 k€.

Les mesures de gestion décidées l'année dernière restent en vigueur afin de limiter la hausse globale des charges de fonctionnement : telles que le recours au groupement d'achats de Bordeaux Métropole, la rationalisation de la tenue des manifestations organisées par la Ville avec une programmation nouvelle des événements et le plan de sobriété avec le déploiement des panneaux photovoltaïques.

La Ville a également rationaliser le recours aux prestataires externes pour les actions entreprises par les différents services.

c) Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante comprend les indemnités aux élus, les subventions et les participations versées aux associations et autres partenaires, les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que les dépenses d'informatique en nuage. Il s'élève à hauteur de 10 647 k€.

BUDGET	Article	Libellé	Inscriptions 2026 en k€
BP Ville	65311	Indemnités de fonction des élus	363
	65313	Cotisations de retraite	60
	65314	Cotisation sécurité sociale – part patronale	75
	65315	Formation	15
	6541	Créances admises en non-valeur	37
	6542	Créances éteintes	8
	65561	Contributions SIVU des Crèches	1 393
	65568	Autres contributions GIP / GPV	104
	6558	Contribution à l'OGEC	116
	657363	Subv. fonct. CCAS	3 630

	657363	Subvention fonctionnement POLE CULTUREL	352
	657363	Subvention fonctionnement CENTRE AQUATIQUE	987
	657362	Subvention fonctionnement Espace S Signoret	145
	657381	Subvention de fonctionnement EPLC	385
	65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 971
	65811/18	Informatique en nuage	436
	6583	Pénalités sur marché	15
	65881	Autres	5
	65888	Contribution obligatoire recyclage papiers graphiques CITEO	2
	65888	Litiges et indemnisations PJAÉ	18
BA Pôle culturel	657381	Subvention de fonctionnement EPLC (loyer)	180
	65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé - Loyer	350

Les dépenses d'informatique en nuage se stabilisent pour un montant de 436 k€ après la forte hausse en 2025 avec + 69 %, pour un montant global de 452 k€ contre 267 k€ en 2024.

La part du budget dédiée aux subventions de fonctionnement pour les associations reste stable, et résulte d'une volonté politique et de la faisabilité budgétaire de soutenir l'activité associative sur le territoire cenonnais.

La Ville poursuit son travail relatif à la formalisation des procédures d'instruction des demandes et continue à s'engager sur la valorisation des avantages alloués en nature dans un souci de transparence financière.

👉 **Concours total aux associations inscrit au budget primitif 2026 : 2 321 205,00 €.**

La liste complète des subventions aux associations par service et par bénéficiaire est jointe en annexe.

Subventions aux associations > 23 000 €	Musiques de nuit diffusion	830 000 €
	Union sportive Cenon	605 900 €
	La Colline	179 310 €
	Office culturel et d'animation de Cenon	92 000 €
	Caisse des écoles	65 585 €
	Participation Entretien Espaces Verts Clairsienne Beausite et ASPHC	55 000 €
	Association FAIRE	50 000 €
	ARQC les ateliers du réemploi	48 000 €
	OCCE	45 000 €
	Germaine veille	33 000 €
	Club municipal de Floirac Cenon Handball	26 500 €
	Total	1 680 295 €

d) Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement

Les Charges financières : 811 500 k€

Le chapitre 66 – Charges financières retrace les intérêts de la dette y compris les intérêts courus non échus.

Les Charges spécifiques : 50 690 k€

Le chapitre 67 – Charges spécifiques comprend les titres annulés sur l'exercice antérieur.

Les Atténuation de Produits : 2 850 k€

Le chapitre 014 – Atténuations de produits reprend l'attribution de compensation T.P.U. à reverser à Bordeaux Métropole. Elle correspond à la différence entre les impôts ménages reversés par Bordeaux Métropole à la ville et les impôts économiques reversés à Bordeaux Métropole par la ville (passage à la TPU en 2001) à laquelle est intégré le coût des compétences transférées.

Virement à la Section d'Investissement : 21 k€

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement correspond à la contrepartie de cette dépense qui se trouve en recette d'investissement et constitue une partie de l'autofinancement.

Amortissements et provisions : 2 479 k€

Le chapitre 042 – Amortissements et provisions intègre les montants que l'on retrouve en recettes d'investissement.

Les amortissements sont également une composante de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la Section d'Investissement.

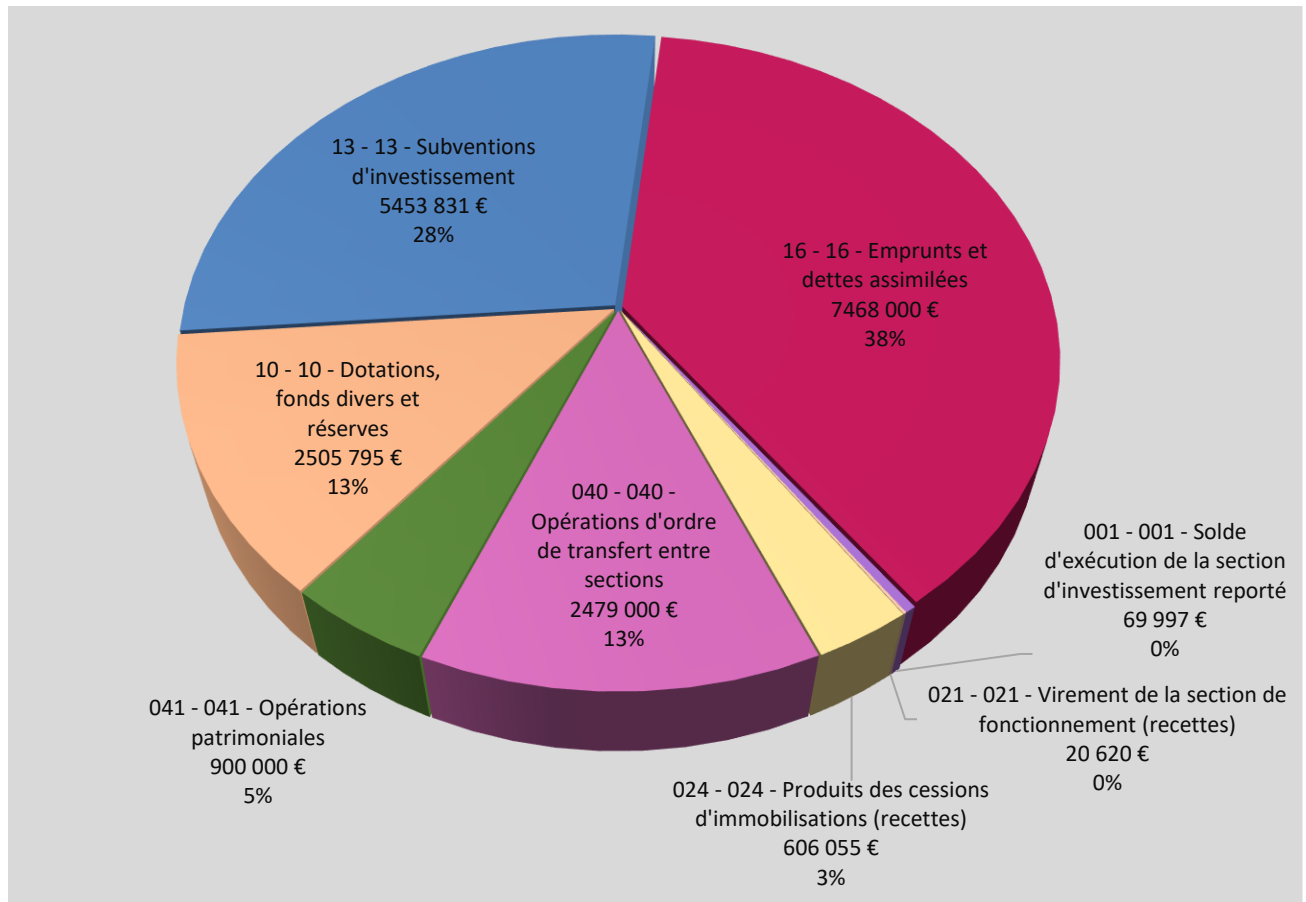
3. L'autofinancement

L'autofinancement brut, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité à investir de la collectivité. La capacité d'autofinancement brute de 4,2 M€, à la clôture 2025, représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables).

Elle permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat, de disposer de financements propres pour les projets d'investissement en cours et à venir. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville.

C. La Section d'Investissement

1. Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement s'élèvent à 19 518 k€ au BP 2026, réparties comme suit :

- 16 139 k€ d'opérations réelles ;
- 3 379 k€ d'opérations d'ordre.
-

a) Mouvements réels

Chapitre 024 - Produits de Cessions d'immobilisations : 606 k€

Concerne la vente

du foncier de l'ancienne salle Sellier	206 k€
de l'ancienne école Gambetta en 2 lots	400 k€

Chapitre 10 - Dotations Fonds Divers et Réserves : 2 506 k€

Ce chapitre comprend les recettes provenant du F.C.T.V.A. (mécanisme de compensation de la T.V.A. versée aux communes et à leurs groupements au titre de leurs dépenses d'investissement) estimée à 501 k€ et de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 236 k€.

Dans le cadre de la reprise des résultats de l'exercice 2025, le budget primitif 2026 intègre des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 1 768 k€.

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement : 5 453 k€

Les subventions prévues sur l'exercice 2026 proviennent essentiellement :

- **POUR LE ROCHER DE PALMER**
 - CNM pour 500 000 €
- **POUR LE COMPLEXE AQUALUDIQUE**
 - DSIL pour 560 000 €
- **POUR LE PROJET DE L'ESTACADE**
 - BM pour 250 000 €
 - ANRU pour 672 000 €
- **POUR LE PROJET CHÂTEAU TRANCHÈRE**
 - DSIL pour 275 040 €
 - BM pour 214 800 €
 - CEE pour 85 565 €
- **POUR LE PROJET DE LA CITÉ DE L'ENFANCE**
 - ANRU pour 1 027 380 €
 - BM pour 524 000 €
- **POUR LE PROJET DU PARC DE LA MAIRIE**
 - BM pour 210 000 €
- **POUR LE PROJET ACCESSIBILITÉ**
 - DSIL pour 30 409 €
- **POUR LE PARC DES COTEAUX**
 - Fonds Vert pour 14 700 €
- **POUR LE COMPLEXE AQUALUDIQUE**
 - DSIL pour 560 000 €
- **POUR LA VÉGÉTALISATION**
 - BM pour 58 155 €
 - ANS pour 40 000 €
 - ANRU pour 672 000 €
- **POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
 - CEE pour 79 000 €
- **POUR LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE**
 - ANRU pour 98 800 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 7 468 k€

- ⇒ La Ville inscrit au budget primitif du budget principal 2026 un recours à l'emprunt à hauteur de 7 081 k€ pour équilibrer la section d'investissement :
 - dont 3 M€ qui correspondent au report de l'emprunt passé sur le budget 2025 et 800 k€ qui correspondent au 2^{ème} tirage de cet emprunt (avec 1,8 M€ sans répercussion sur l'encours de dette car ce montant correspond au montant de remboursement de dette annuel) ;
 - dont 3,3 M€ viendront en accroissement de l'encours de dette en 2026 mais avec une mobilisation qui pourrait s'échelonner sur la période 2026/2027 en fonction du déblocage des subventions d'investissement notifiées et perçues en cours d'année 2026 (notamment provenant de l'ANRU) ;
- ⇒ La Ville inscrit au budget primitif du Pôle Culturel et de Spectacles 2026 un recours à l'emprunt à hauteur de 387 k€ pour équilibrer la section d'investissement sans répercussion sur l'encours de dette car ce montant correspond au montant de remboursement de dette annuel.

b) Mouvements d'Ordre

Chapitre 021 - Virement de la Section de Fonctionnement : 21 k€

Ce chapitre intègre une opération d'ordre entre sections. Il s'agit du prélèvement qui concerne le Budget Espace Restaurant Tennis (20 k€), et Espace Simone Signoret (1 k€).

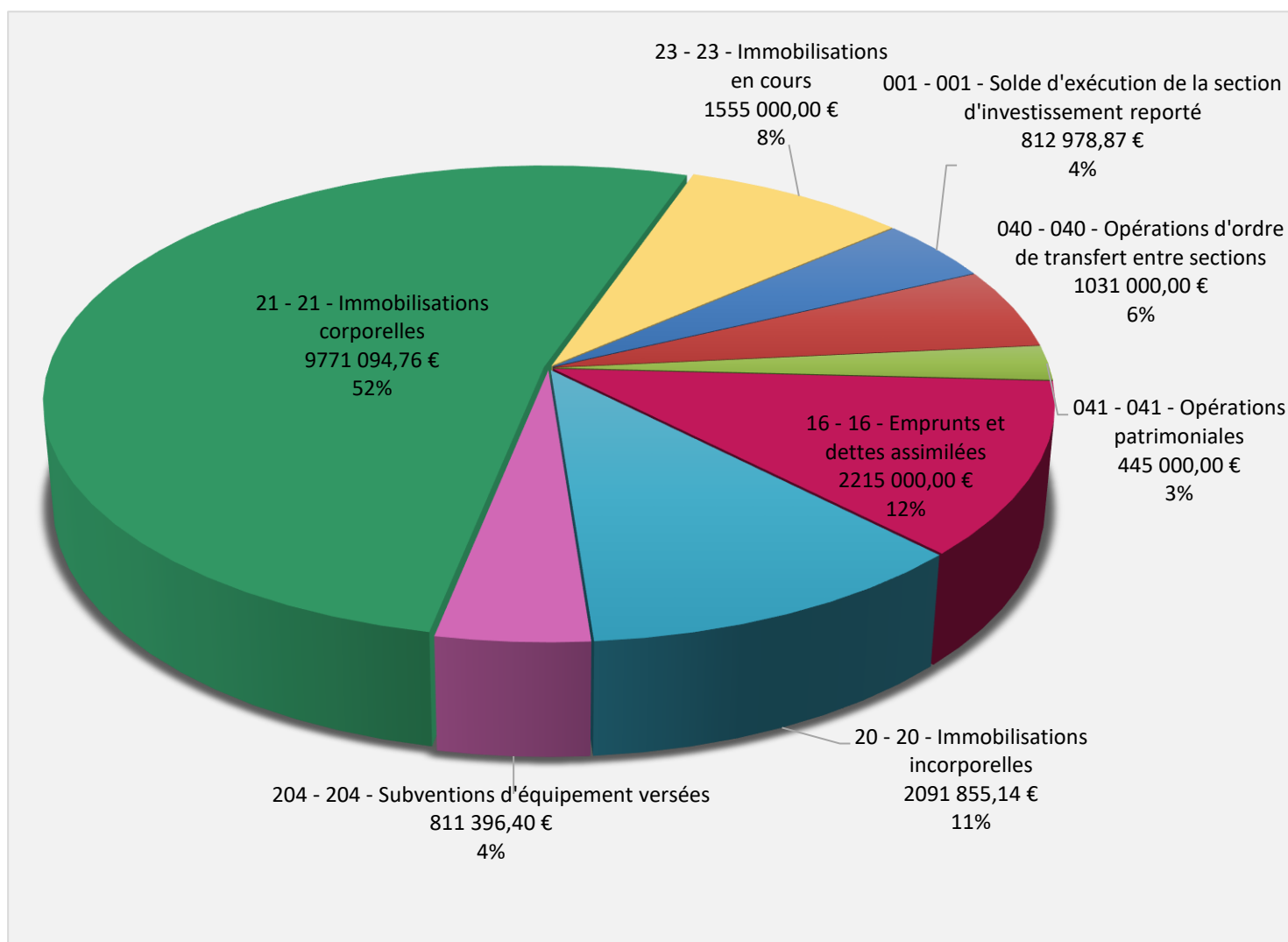
Chapitre 040 - Opérations de Transfert entre Sections : 2 479 k€

Amortissements, étalement des charges, variation de stocks : opération d'ordre de transfert entre sections. Il intègre la constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif. C'est une dépense de fonctionnement au compte 68, une recette d'investissement au compte 28 ou 48 et une composante de l'autofinancement.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 900 k€

Ce chapitre intègre les régularisations des avances forfaitaires.

2. Les dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 19 518 k€ au BP 2026, réparties comme suit :

- 17 517 k€ d'opérations réelles ;
- 2 201 k€ d'opérations d'ordre.

Les Autorisations de Programmes	4 204 K€
AP23 Réaménagement du Cimetière Saint Romain	100
AP31 Travaux accessibilité équipements publics	105
AP32 Schéma Directeur Informatique 2	689
AP34 PPMS	93
AP35 Plaine des sports du Loret	101
AP36 Renouvellement Urbain	1 079
AP37 Schéma directeur patrimoine	50
AP39 Parc de la mairie	100
AP40 Rénovation Extension château Tranchère	236
AP 41 Rénovation et Transition Énergétiques	412
AP 42 Cité de l'Enfance Léo Lagrange	1 239
Les Opérations d'investissement	100 K€
Projet Alimentaire de Territoire	20
Le Budget Participatif	80
Les subventions d'Équipements versées	344 K€
Attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole	273
Subvention d'investissement au BA Pôle culturel	58
Programme d'Intérêt Général	8
Subventions Vélos À Assistance Électrique Et Cargos	5
Les Acquisitions foncières	192 K€
Espace Jeune Sarailière	55
Foncier espace vert majeur	137
Le remboursement de la dette en Capital	2 415 K€
Budget Principal de la Ville	2 000
Budget Annexe du Pôle Culturel	400
Budget Annexe des Cimetières	15
Les autres dépenses d'investissement	1 751 K€
Affaires scolaires	65
Cimetières	92
Espaces verts	103
Espaces Publics et Mobilités	360
Informatique et Numérique	206
Maintenance et amélioration du Patrimoine	652
Performance Énergétique	122
Pôle Tranquillité Publique	116
Projets Neufs Constructions	335
Sport	18
Urbanisme	45
Budget Annexe Centre Aquatique	8
Budget Annexe Cimetières	23
Budget Annexe Pôle culturel et de spectacles	253
Budget Annexe Simone SIGNORET	6

D. La gestion de la trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et de manière très réactive, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie. Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

En 2026, la Ville renouvellera la ligne de trésorerie pour une durée d'un an. Cette mesure a été initiée en 2023 en regard des montants importants liés à la réalisation des opérations d'équipement pour lesquelles une partie du financement est fléchée sur des subventions d'investissement avec parfois un décalage important dans le temps pour les percevoir.

Conclusion

Pour la seconde année consécutive, le budget primitif 2026 est construit dans un contexte d'instabilité géopolitique fort, avec des conflits mondiaux (dont les incidences éventuelles pourraient porter sur les coûts d'énergie et de construction) et une rigueur budgétaire nationale très impactante pour les collectivités territoriales. Les contraintes économiques et réglementaires successives se cumulent année après année et pèsent de plus en plus lourd pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Le projet de mandature vise à développer des infrastructures en lien avec les besoins de la population dans un cadre répondant aux enjeux de transition écologique et urbaine mais aussi d'écoresponsabilité. Les actions menées ont pour objectif de garantir la sécurité du territoire, créer des espaces de vie et de rencontre propices au développement de chaque individu afin de réduire les fractures sociales et ainsi favoriser la cohésion sociale (fêtes de quartier).

La Ville a la volonté forte de soutenir le pouvoir d'achat des ménages cenonnais tout en préservant la qualité des services publics proposés : les taux d'imposition restent stables en 2026.

Pour ce faire, et en dépit des multiples mesures budgétaires de l'État et des différents chocs passés (crise sanitaire, crise inflationniste, ...), la ville de Cenon maintient le cap d'une gestion rigoureuse, responsable et volontariste de son budget. Les agrégats issus de ce budget primitif témoignent d'un modèle financier équilibré, articulé autour d'une maîtrise forte des charges de fonctionnement, d'un niveau d'épargne solide et d'une politique d'endettement raisonné.

Pour soutenir ces orientations, la Ville a décidé de disposer de fondamentaux financiers robustes et axe ses efforts sur le contrôle des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des coûts opérationnels afin d'assurer une utilisation efficace des ressources publiques. Elle a entrepris une analyse détaillée des postes de dépenses pour identifier les mesures à entreprendre, prioriser les investissements selon leur impact sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur les coûts induits.

La Ville de Cenon poursuit donc son programme ambitieux d'investissement et de services à la population. L'accompagnement des populations fragiles et le bien vivre ensemble restent les marqueurs forts de la politique sociale municipale (CCAS, budget participatif, tarification sociale).

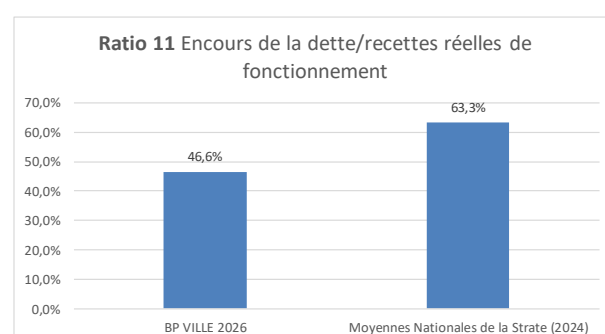
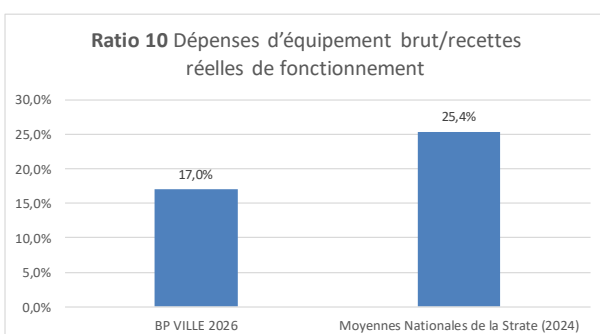
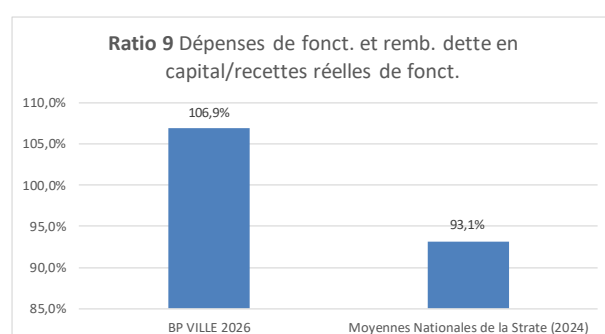
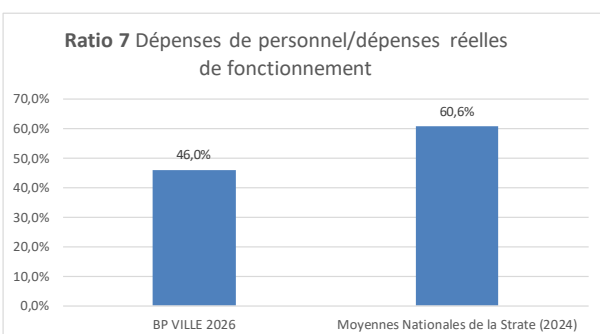
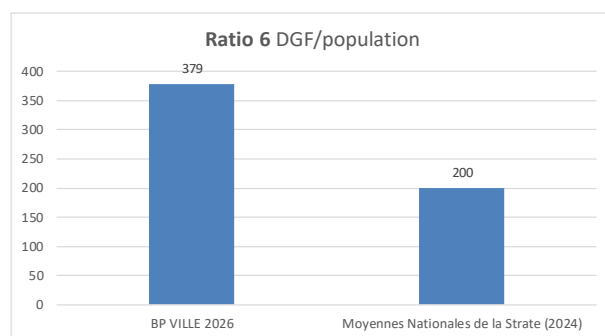
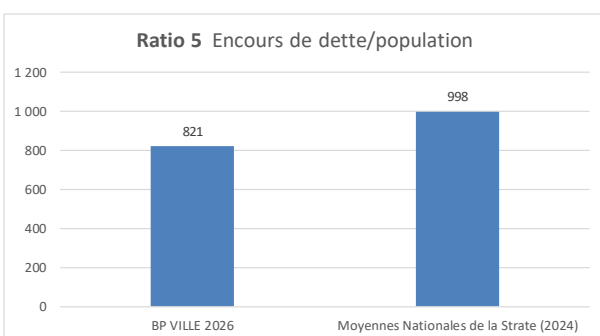
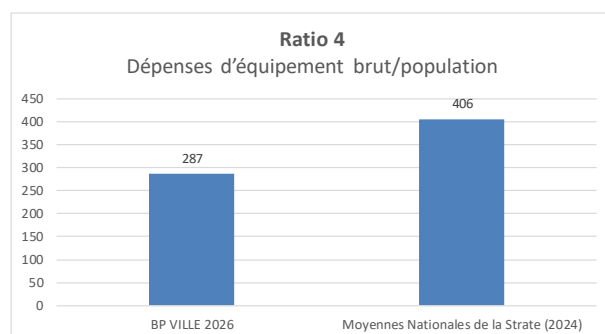
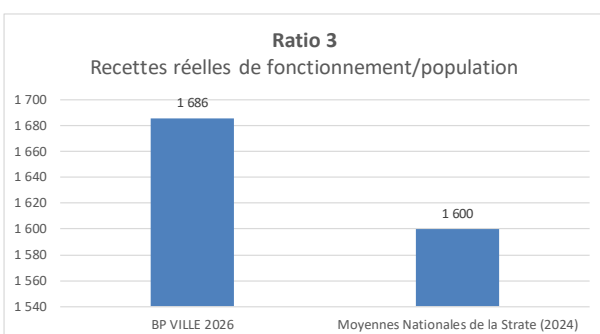
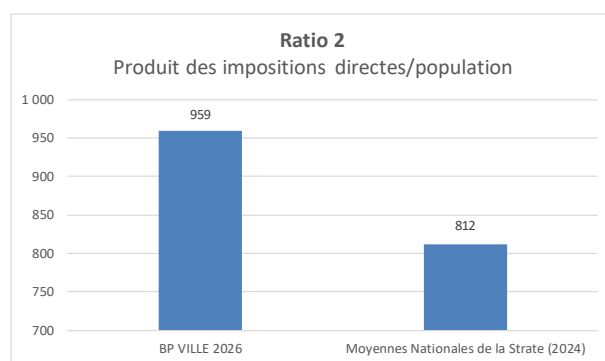
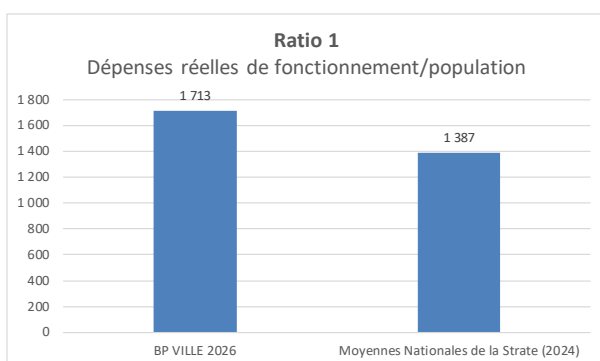
La Ville continue également de mettre en œuvre ses politiques d'éducation et de jeunesse (cité éducative, projets européens Erasmus+, actions jeunesse, etc.), et prévoit les moyens adéquats pour assurer la tranquillité et la salubrité publiques. Les politiques publiques relatives au sport et à la culture représentent également un axe fort de l'action municipale tout comme la maintenance de son patrimoine (maintenance et rénovation des bâtiments publics). Enfin le soutien au tissu associatif reste une priorité majeure même si la contrainte budgétaire devient de plus en plus prégnante.

Le budget primitif 2026 démontre une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement mais sans dégradation de la qualité des services publics rendus. Cette maîtrise permet également de poursuivre un haut niveau d'investissement et d'action publique sans dévier de la voie de la responsabilité.

II. Annexes

- 1 - Budget primitif 2026 ratios
- 2 - Budget primitif 2026 par délégation et par section
- 3 - Subventions versées aux associations _ Budget primitif 2026

Budget primitif 2026 - Ratios financiers



	Dépenses	Recettes
VILLE - Centre Aqualudique du LORET		
VILLE - DIR RESSOURCES HUMAINES	824 036,00 €	
VILLE - FINANCES	126 848,38 €	189 245,38 €
VILLE - SPORTS	617 667,00 €	1 379 306,00 €
Total VILLE - Centre Aqualudique du LORET	1 568 551,38 €	1 568 551,38 €
VILLE - Cimetières		
VILLE - CIMETIERES	31 750,00 €	24 000,00 €
VILLE - FINANCES	21 265,65 €	29 015,65 €
Total VILLE - Cimetières	53 015,65 €	53 015,65 €
VILLE - Espace Restaurant Tennis		
VILLE - FINANCES	36 000,00 €	53 580,23 €
VILLE - SPORTS	17 580,23 €	
Total VILLE - Espace Restaurant Tennis	53 580,23 €	53 580,23 €
VILLE - ESPACE SIMONE SIGNORET		
VILLE - CULTURE		144 811,70 €
VILLE - ESPACE SIGNORET	174 294,47 €	23 810,00 €
VILLE - FINANCES	5 620,00 €	11 292,77 €
Total VILLE - ESPACE SIMONE SIGNORET	179 914,47 €	179 914,47 €
VILLE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES		
VILLE - CULTURE		0,00 €
VILLE - FINANCES	1 271 196,28 €	1 271 196,28 €
Total VILLE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES	1 271 196,28 €	1 271 196,28 €
VILLE - VENTE D'ENERGIE		
VILLE - FINANCES	74 322,00 €	74 322,00 €
Total VILLE - VENTE D'ENERGIE	74 322,00 €	74 322,00 €
VILLE - Ville de CENON Budget Principal		
VILLE - AFFAIRES JURIDIQUES	1 028 328,00 €	
VILLE - AFFAIRES SCOLAIRES	600 475,00 €	
VILLE - BRIGADE VERTE	18 170,00 €	10 000,00 €
VILLE - CCAS	3 633 234,00 €	
VILLE - CIMETIERES	42 254,00 €	65 556,00 €
VILLE - COMMANDE PUBLIQUE	45 500,00 €	
VILLE - COMMUNICATION	107 150,00 €	
VILLE - CONCIERGERIE ENTRETIEN	22 400,00 €	
VILLE - CULTURE	1 543 888,41 €	0,00 €
VILLE - DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF	119 680,00 €	
VILLE - DEVELOPPEMENT ECO ET INSERTION PROFESSIONNELLE	200 300,00 €	176 500,00 €
VILLE - DGS	163 600,00 €	
VILLE - DIR MOYENS GENERAUX	119 000,00 €	
VILLE - DIR RESSOURCES HUMAINES	22 121 783,00 €	602 075,00 €
VILLE - DOCUMENTATION ARCHIVES COURRIER	153 332,00 €	
VILLE - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	28 572,00 €	98 750,00 €
VILLE - Egalité et citoyenneté	13 000,00 €	5 000,00 €
VILLE - ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	1 685 677,00 €	3 500,00 €
VILLE - ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	246 100,00 €	17 000,00 €
VILLE - ESPACES VERTS ET NATURELS	72 550,00 €	0,00 €
VILLE - EVENEMENTIEL	93 336,00 €	13 320,00 €
VILLE - FINANCES	9 722 821,81 €	48 844 362,72 €
VILLE - GARAGE	61 000,00 €	
VILLE - INFORMATIQUE	980 460,00 €	0,00 €
VILLE - JEUNESSE	150 750,00 €	76 979,00 €
VILLE - LA LETTRE	75 965,00 €	10 346,00 €
VILLE - MAGASIN	101 200,00 €	
VILLE - MAINTENANCE AMELIORATION DU PATRIMOINE	888 000,00 €	
VILLE - MARCHE MUNICIPAL	3 490,00 €	35 000,00 €
VILLE - Médiation sociale	10 600,00 €	
VILLE - Participation des habitants	17 850,00 €	
VILLE - PERFORMANCE ENERGETIQUE	1 898 500,00 €	
VILLE - PERSONNEL SCOLAIRE ET GESTION DE LA RESTAURATION	1 551 600,00 €	580 000,00 €
VILLE - PETITE ENFANCE	1 393 022,00 €	
VILLE - PIXEL	19 400,00 €	8 800,00 €
VILLE - POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE		700,00 €
VILLE - POLE TRANQUILITE PUBLIQUE POLICE MUNICIPALE	201 544,00 €	
VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE	146 477,00 €	335 000,00 €
VILLE - Proximité / GUSP	86 000,00 €	15 000,00 €
VILLE - REGIE BATIMENTS	100 000,00 €	
VILLE - RELATIONS CITOYENNES	8 000,00 €	69 043,00 €
VILLE - RELATIONS INTERNATIONALES	225 151,50 €	519 709,00 €
VILLE - RELATIONS PUBLIQUES EMPLOI	50 000,00 €	
VILLE - REPROGRAPHIE	59 350,00 €	
VILLE - SERVICES METROPOLISES 2022	108 000,00 €	108 000,00 €
VILLE - SPORTS	1 632 700,00 €	
VILLE - URBANISME	117 430,00 €	73 000,00 €
Total VILLE - Ville de CENON Budget Principal	51 667 640,72 €	51 667 640,72 €
Total général	54 868 220,73 €	54 868 220,73 €

Exercice	2026
Section	Investissement

Somme de Montant de l'inscription 2026		Type	
Budget	Gestionnaire	Dépenses	Recettes
VILLE - Centre Aqualudique du LORET	VILLE - FINANCES	31 039,21 €	38 910,16 €
	VILLE - SPORTS	7 870,95 €	
	Total VILLE - Centre Aqualudique du LORET	38 910,16 €	38 910,16 €
VILLE - Cimetières	VILLE - CIMETIERES	25 000,00 €	6 000,00 €
	VILLE - FINANCES	22 782,47 €	41 782,47 €
	Total VILLE - Cimetières	47 782,47 €	47 782,47 €
VILLE - Espace Restaurant Tennis	VILLE - FINANCES	4 000,00 €	27 304,00 €
	VILLE - SPORTS	23 304,00 €	
	Total VILLE - Espace Restaurant Tennis	27 304,00 €	27 304,00 €
VILLE - ESPACE SIMONE SIGNORET	VILLE - ESPACE SIGNORET	5 620,00 €	0,00 €
	VILLE - FINANCES	14 434,24 €	20 054,24 €
	Total VILLE - ESPACE SIMONE SIGNORET	20 054,24 €	20 054,24 €
VILLE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES	VILLE - CULTURE	319 495,00 €	57 544,00 €
	VILLE - FINANCES	1 361 837,10 €	1 623 788,10 €
	Total VILLE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES	1 681 332,10 €	1 681 332,10 €
VILLE - Ville de CENON Budget Principal	VILLE - AFFAIRES SCOLAIRES	30 000,00 €	
	VILLE - CIMETIERES	92 310,00 €	21 532,00 €
	VILLE - COMMANDE PUBLIQUE	37 000,00 €	
	VILLE - CONCIERGERIE ENTRETIEN	11 500,00 €	
	VILLE - CULTURE	57 544,00 €	
	VILLE - DEVELOPPEMENT ECO ET INSERTION PROFESSIONNELLE	0,00 €	
	VILLE - DGS	3 000,00 €	
	VILLE - DIR RESSOURCES HUMAINES	20 600,00 €	20 000,00 €
	VILLE - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	9 962,50 €	1 251,00 €
	VILLE - ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	3 000,00 €	
	VILLE - ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	360 000,00 €	15 360,90 €
	VILLE - ESPACES VERTS ET NATURELS	103 000,00 €	58 155,00 €
	VILLE - EVENEMENTIEL	17 000,00 €	
	VILLE - FINANCES	10 902 414,61 €	14 294 746,90 €
	VILLE - INFORMATIQUE	895 331,39 €	
	VILLE - LA LETTRE	4 000,00 €	
	VILLE - MAGASIN	7 500,00 €	
	VILLE - MAINTENANCE AMELIORATION DU PATRIMOINE	652 500,00 €	2 521 249,00 €
	VILLE - MARCHE MUNICIPAL	610,00 €	
	VILLE - PERFORMANCE ENERGETIQUE	121 500,00 €	164 565,00 €
	VILLE - PERSONNEL SCOLAIRE ET GESTION DE LA RESTAURATION	35 000,00 €	
	VILLE - PETITE ENFANCE	2 500,00 €	
	VILLE - PIXEL	600,00 €	
	VILLE - POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE	80 000,00 €	
	VILLE - POLE TRANQUILITE PUBLIQUE POLICE MUNICIPALE	115 687,00 €	
	VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE	118 000,00 €	
	VILLE - PROJET NEUF CONSTRUCTION	3 759 512,30 €	
	VILLE - REGIE BATIMENTS	7 000,00 €	
	VILLE - SPORTS	18 843,00 €	
	VILLE - URBANISME	237 000,00 €	606 055,00 €
Total VILLE - Ville de CENON Budget Principal	17 702 914,80 €	17 702 914,80 €	
Total général	19 518 297,77 €	19 518 297,77 €	

Liste des Concours aux Associations - BP 2026

	Montant
VILLE - AFFAIRES SCOLAIRES	102 130,00
Amicale des Cavailles	70,00
Amicale Jules Guesde	70,00
Côté Sciences	2 000,00
OCCE	45 000,00
Union Sportive Cenon	50 000,00
USEP Daudet	490,00
USEP des Cavailles	3 520,00
USEP Pergaud	490,00
USEP Van Gogh	490,00
VILLE - CULTURE	967 650,00
ALIFS	2 500,00
AXIS Révolution	5 000,00
Chorale Catarian	1 500,00
Cirque Eclair	2 000,00
Cultures du Cœur Gironde	1 000,00
El Destino	1 000,00
Les Amis de Panoramas	300,00
Les Amis du Patrimoine Cenonnais	600,00
Musiques de Nuit	830 000,00
O2 Radio	1 000,00
OCAC	92 000,00
Passage à l'Art	13 500,00
Périphéries Production	2 000,00
Polifonia Eliane Lavail	10 000,00
Partage Ludik	250,00
Théâtre Alizé	5 000,00
VILLE - DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF	107 890,00
AJM Ass. Jeunes de la Marègue	500,00
Amicale Beausite	1 500,00
Association la Colline	88 000,00
Banque Alimentaire	180,00
Clavelitos	1 500,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants	1 800,00
Comité Testaud	600,00
Confédération Syndicale des Familles	750,00
Ecole du Chat Libre	300,00
Espace Textile	300,00
France Adot 33	250,00
Gym Cœur	800,00
Ici et Là-Bas	150,00
JSP Bastide	600,00
L'Atelier d'Anglais Rive Droite	300,00
Planning Familial	500,00
Secours Catholique	350,00
Secours Populaire	3 300,00
Unis pour Réussir	1 000,00
Urban Toutous	210,00
UTSF	2 000,00
Visions Mêlées	3 000,00
VILLE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	79 500,00
ARQC	48 000,00
CIDFF 33	12 000,00
Club des Entreprises	2 500,00
PIMMS	12 900,00

PLIE	4 100,00
VILLE - ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	233 295,00
Association FAIRE	50 000,00
Association la Colline	91 310,00
Caisse des Ecoles	65 585,00
Côté Sciences	2 000,00
CIDFF	6 000,00
Union Sportive Cenon	18 400,00
VILLE - ESPACES VERTS ET NATURELS	57 000,00
Participation Entretien Espaces Verts Clairsienne Beausite et ASPHC	55 000,00
AFAV	2 000,00
VILLE - POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE	39 000,00
ALIFS	2 000,00
AMI	4 000,00
APAFED	3 000,00
Association la Colline	3 000,00
Boulevard des Potes	2 500,00
CIDFF 33	3 000,00
CPLJ	18 000,00
PRADO 33	3 500,00
VILLE - POLE TRANQUILITE PUBLIQUE	19 000,00
SPA	19 000,00
VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE	62 140,00
Associations à déterminer - DPV 2025	62 140,00
VILLE - RELATIONS INTERNATIONALES	1 000,00
AMAOUAC	1 000,00
VILLE - RELATIONS PUBLIQUES EMPLOI	7 000,00
APVF	3 000,00
Secours Populaire	4 000,00
VILLE - SPORTS	584 000,00
CA Lormont Hauts de Garonne Rugby	5 000,00
Cartes CESAM (Hors US Cenon)	4 500,00
Cenon Twirling Danse	600,00
Club Municipal Floirac Cenon Handball	26 500,00
Cyclo Club de Cenon	200,00
Cyclo Club Saint Loubès	1 000,00
Football Américain - Devils de Cenon	600,00
UNAF de la Gironde	100,00
Union Sportive Cenon	490 500,00
Vélo Cité	4 000,00
Vivre en Mêlée	500,00
Remboursement carte CESAM US CENON	33 000,00
Subvention Echiquier tressois	500,00
Subvention Educateur section collège J. Jaurès	3 000,00
Subvention Educateur US CENON Basket	7 000,00
Subvention Emploi secrétaire US CENON Football	7 000,00
VILLE - TRANSITION ECOLOGIQUE	35 100,00
AMAP	600,00
Jardin Mille et une feuilles	1 500,00
Germaine Veille	33 000,00
VILLE - URBANISME	18 000,00
A'URBA	18 000,00
VILLE - EGALITE ET CITOYENNETE	8 500,00
Quinzaine de l'égalité	8 500,00
Total Général	2 321 205,00